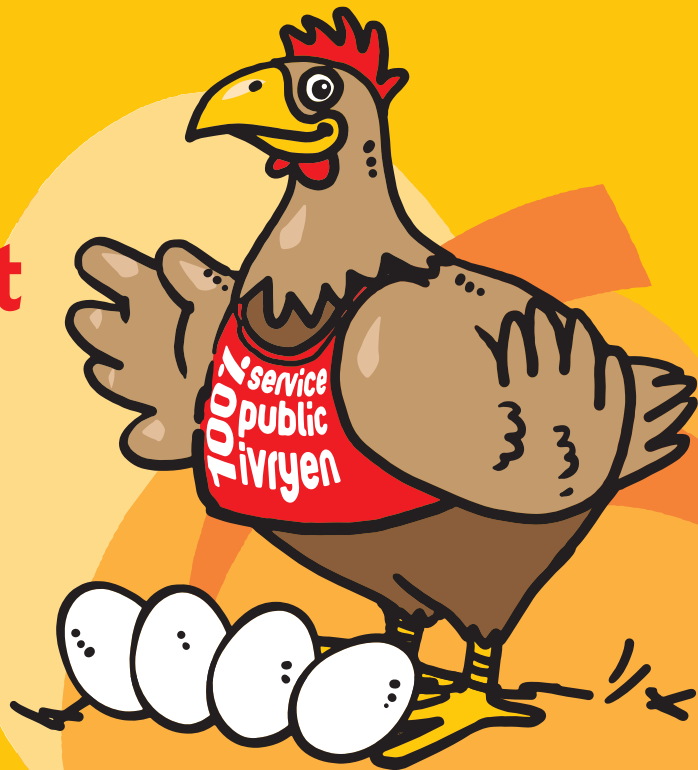


IVRY

94/SEINE

Vote du budget communal

Conseil municipal
du 31 mars 2022



ivry94.fr    

Le budget communal, c'est quoi ?

Le conseil municipal vote pour l'année civile un **budget primitif** qui prévoit et autorise **l'ensemble des recettes et des dépenses prévisionnelles** nécessaires au bon fonctionnement de la Ville.

Des recettes

- Fiscalité locale.
- Dotations de l'Etat.
- Emprunts bancaires.
- Divers produits issus du fonctionnement de la Ville (participation des usagers aux activités).
- Subventions.
- Cessions et ventes.

Des dépenses

- Fonctionnement des services et équipements publics.
- Rémunération des agents municipaux.
- Réalisation et entretien des équipements et espaces publics.
- Subventions aux associations.
- Acquisitions foncières.
- Remboursement de la dette.



Équilibre budgétaire

Équilibre financier	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Recettes de fonctionnement	160 419 707	160 290 455	163 908 254
Dépenses de fonctionnement	147 631 808	147 772 087	151 022 540
Épargne brute	12 787 899	12 518 368	12 885 714
Capital de la dette	10 450 000	10 100 000	10 753 000
Épargne disponible	2 337 899	2 418 368	2 132 714
Dépenses d'investissement	35 051 864	30 153 221	29 486 925
Recettes d'investissement	17 200 008	12 635 537	14 162 067
Emprunt	15 513 957	15 099 316	13 192 144



Des dépenses pour assurer le bon fonctionnement de la Ville

Dépenses de fonctionnement : **151 millions €**

... dont **87,4 millions €**
pour les ressources humaines

Les dépenses d'équipement : **29,5 millions €**



Maîtrise de la pression fiscale locale

**Pour la 5^e année consécutive,
la Municipalité a fait le choix de geler
le taux d'imposition locale afin d'alléger
le poids de la nouvelle taxe d'enlèvement
des ordures ménagères (TEOM) sur les ménages.**



La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Rendue obligatoire par la loi lors de la création de la Métropole du Grand Paris, le territoire Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) instaure la TEOM pour financer la collecte et le traitement des déchets ménagers sur le territoire ivryen.

Ivry-sur-Seine était la dernière commune du département Val-de-Marne et du territoire GOSB où les habitants ne supportaient pas encore la TEOM.



Impact de la TEOM sur les contribuables ivryens

Coûts du service prévus pour 2022 : 5,7 millions €.

Coût net à financer par la TEOM et/ou le FCCT	5,7 M€
Taux voté	2,30 %
Bases TEOM	156 M€
Produit TEOM	3,6 M€
FCCT	2,1 M€
Exemple de cotisation pour un local «moyen»	59€
Exemple de cotisation pour local neuf 3/4 pièces	81€



Une réforme fiscale au désavantage de la Ville

	Bases	Taux	Produits
Taxe foncière (bâti)	131 779 000	47,82%	63 016 718
Taxe foncière (non bâti)	630 200	53,74%	338 669
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	4 673 638	20,38%	952 487
Majoration de 40 % de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires			322 278
Compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales			5 241 439

**Soit 5,2 millions € de ressources compensées.
Et demain ?**



Un effort quotidien de la ville pour soutenir le pouvoir d'achat des familles ivryennes

Pour un repas en restauration scolaire* :

Tarif payé par les familles

Minimum : **0,42 €**

Maximum : **5,57 €**

Coût pour la ville : 14 €

Soit **13,58 €** de solidarité du budget communal pour le tarif minimum
et **8,42 €** de solidarité du budget communal pour le tarif maximum.

* Tarifs 2021 /2022



Un effort quotidien de la ville pour soutenir le pouvoir d'achat des familles ivryennes

Pour une journée de centre de loisirs avec repas*

Tarif payé par les familles

Minimum :	1,44 €
Maximum :	18,47 €

Coût pour la ville :

Une journée en centre de loisirs le mercredi : **65 € (+ 14 €/repas)**

Une journée en centre de loisirs pendant
la période des vacances scolaires : **75 € (+ 14 €/repas)**

Soit **87,56 €** de solidarité du budget communal pour le tarif minimum
et **60,53 €** de solidarité du budget communal pour le tarif maximum.

* Tarifs 2021 /2022



Un effort quotidien de la ville pour soutenir le pouvoir d'achat des familles ivryennes

Pour une journée en centre de vacances* :

Tarif payé par les familles

Minimum :	4,12 €
Maximum :	43,15 €

Coût pour la ville

Une journée en centre de vacances été :	75 €
Une journée en centre de vacances hiver :	108 €

Soit **103,88 €** de solidarité du budget communal pour le tarif minimum
et **31,85 €** de solidarité du budget communal pour le tarif maximum.

* Tarifs 2021 /2022



IVRY

9/SEINE

MA VILLE

QUI DÉBAT

Quelques chiffres
du budget
communal...



Investissement

On vote pour :

**11 142 629 € pour l'aménagement,
l'urbanisme et l'environnement, dont :**

- **2 400 000 €** de participation aux équipements publics de la ZAC Confluences.
- **1 801 529 €** pour le nouveau Cœur de Ville et la rénovation du centre Jeanne-Hachette.
- **840 000 €** pour les jardins ouvriers du Fort.
- **450 000 €** d'éclairages publics.
- **250 000 €** pour l'aménagement d'espaces végétalisés.

MA VILLE

EN TRANSITION



Investissement

MA VILLE

EN TRANSITION

On vote pour :

7 916 160 € d'investissements transversaux, dont :

- **1 912 000 €** pour le maintien et le développement des systèmes d'information et évolutions technologiques.
- **967 500 €** de travaux d'économie d'énergie et confort d'été.
- **265 000 €** d'acquisition de véhicules électriques pour la flotte municipale.



Investissement

MA VILLE

EN TRANSITION

On vote pour :

3 533 500 € pour le logement social, dont :

- **3 046 000 €** de soutien à la Coop Ivry Habitat.



Investissement

MA VILLE

QUI ÉMANCIPE

On vote pour :

2 205 000 € d'investissements
pour les écoles, dont :

- **900 000 €** de mobiliers et matériels pour l'ouverture de l'école Anne Sylvestre.
- **750 000 €** pour le nouveau groupe scolaire à Gagarine-Truillot.



Investissement

MA VILLE

QUI ÉMANCEIPE

On vote pour :

**60 000 € d'investissements
pour la petite enfance.**



Investissement

MA VILLE

QUI ÉMANCEIPE

On vote pour :

**400 000 € d'investissements
pour le sport dont :**

200 000 € pour la réhabilitation
thermique et l'extension du gymnase
A. Delaune.



Investissement

MA VILLE

QUI ÉMANCEIPE

On vote pour :

523 000 €

pour les politiques culturelles.



Investissement

MA VILLE

QUI ÉMANCIPE

On vote pour :

736 000 € dans les centres
de vacances extra-muros
(rénovation, équipements...).

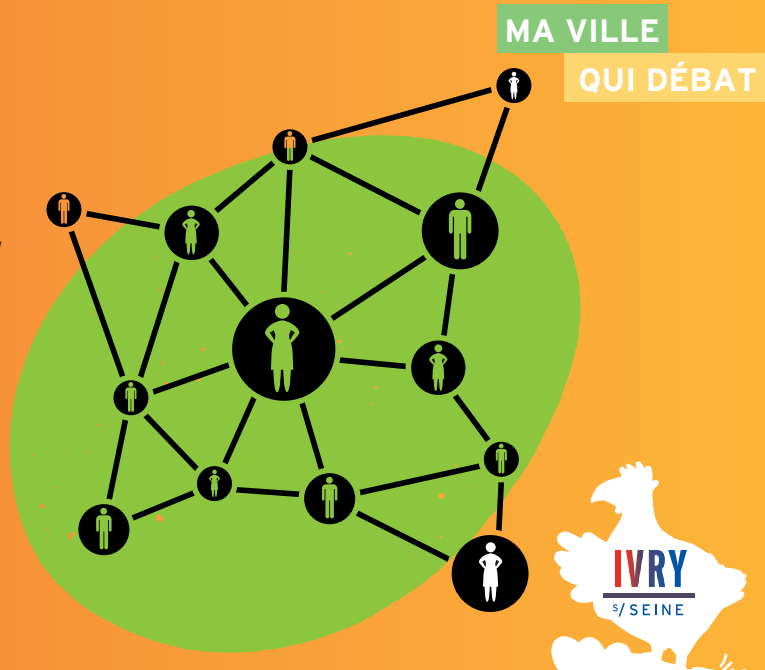


Investissement

On vote pour :

1 020 000 € en faveur de
l'exercice de la citoyenneté,
dont :

- **700 000 €** pour les suites
de la démarche
Pour le climat, à Ivry, on agit !
- **100 000 €** de soutien
aux démarches citoyennes.



Investissement

MA VILLE

SOLIDAIRE

On vote pour :

- **365 000 €** pour l'accessibilité handicap dans les équipements publics.
- **322 000 €** pour développer l'offre de santé.



Fonctionnement

MA VILLE

QUI ÉMANCIPE

On vote pour :

- **151 000 €** d'aide communale pour les familles ayant recours à un·e assistant·e maternel·le.
- **32 000 €** pour le développement de la crèche éphémère.



Fonctionnement

MA VILLE

QUI ÉMANCEIPE

On vote pour :

1 432 021 € pour les Maisons
municipales de quartier



Fonctionnement

MA VILLE

QUI ÉMANCIPE

On vote pour la création de :

- **9 postes** d'agents communaux pour l'école Anne Sylvestre.
- **5 postes** pour le complexe sportif Micheline Ostermeyer.



Fonctionnement

MA VILLE

SOLIDAIRE

On vote pour :

5 771 892 € pour le Centre
Municipal de Santé



Fonctionnement

MA VILLE

SOLIDAIRE

On vote pour :

2 821 835 €

**de subvention pour le Centre
Communal d'Action Sociale.**

